



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 27/03/2023

**OBJET : Dossier FIPD pour l'extension de la Vidéo protection**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 26**

**Date convocation 17/03/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

**Procurations :**

Céline BABUS à Ludivine CHIERICI

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

**Excusé**

Linda BEGGUI

Karim MOYENIN OUARDI

Didier RICHERD

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Nathalie HERAUD expose que comme dans la plupart des communes, Anse constate, depuis quelques années, une montée des incivilités et de la délinquance sur le domaine public. Celle-ci se caractérise par des dégradations sur les équipements communaux, des agressions physiques ou verbales, des vols à générant un sentiment d'insécurité auprès de la population. L'amélioration de la sécurité dans les espaces publics apparaît donc comme un enjeu capital.

La vidéo protection constitue l'un des outils de sécurisation des espaces publics et de protection des bâtiments publics que la ville de Anse a déjà mis en œuvre sur son territoire. La ville souhaite maintenant étendre le dispositif à d'autres zones.

Monsieur le Maire souhaite solliciter le FIPD afin d'obtenir 50 % du financement avec un plafond de 15 000 € par caméra (coût d'installation et de raccordement compris).

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### A l'unanimité des membres présents

**1°) AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du FIPD pour l'extension de la Vidéo protection

**2°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMÉRET



Le secrétaire

